

Délibération du Comité Syndical
Séance du 05 décembre 2016

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 21
Votant : 26

L'an deux mil seize, le 05 décembre, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 28 novembre 2016.

Détail des votes
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 28 novembre 2016.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

12/12/2016
Et publication du :
16/12/2016

Présents : Messieurs Dominique DELECOURT, Président, Frédéric WALLET, Philippe DRUMEZ, Jean Michel DUPONT, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Alain DE CARRION, Vice-Présidents,

Yves DUPONT, Yves MARLIERE, Jean-Louis COURTOIS, Fabrice BAVIERE, Daniel DELCROIX, Jean-Marc BLONDIAU, Gilles GOUDSMETT, Albert VIVIER, Gérard VINCKE, Michel GEORGE, Léon COPIN, Alain DEGUERRE, et Mesdames, Sylvie CRETON, Corinne BILLAUD, Conseillers Syndicaux.

Le Président

D. DELECOURT



Absents excusés : Madame Ewa VIVIER, et Messieurs Bruno TRACHE, Samuel OBLED, Jean-Michel LEGRAND, Guy WAREIN, et Gérard DELAHAYE.

Procurations : Madame Ewa VIVIER à Monsieur Albert VIVIER

Monsieur Bruno TRACHE à Monsieur Léon COPIN

Monsieur Jean-Michel LEGRAND à Monsieur Jean-Louis COURTOIS

Monsieur Guy WAREIN à Monsieur Jacques HERBAUT

Monsieur Samuel OBLED à Madame Corinne BILLAUD

A été nommé secrétaire : Monsieur Frédéric WALLET.

2016/12/ N°6

Domaine d'Intervention : Personnel

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 5511.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

À la suite de la possibilité pour certains agents de bénéficier d'un avancement de grade, Monsieur le Président propose à l'Assemblée la modification du tableau des effectifs.

Pour ce faire, il demande, pour les besoins du service, de transformer, dès que la Commission Administrative Paritaire aura émis un avis favorable, les postes suivants :


- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.
- 2 adjoints d'animation 2^{ème} classe en adjoints d'animation 1^{ère} classe.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte à l'unanimité la création des postes proposés dès que la Commission Administrative Paritaire aura donné son avis.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit,
Au registre suivent les signatures

Le Président


D. DELECOURT

REÇU LE 12 DEC. 2016



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.